



## Semaine européenne de la mobilité COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Présentation des dispositifs régionaux d'aide à l'achat des VAE*

*16 septembre 2019, Palais Lantivy, 20000 AJACCIO*

L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) participe, comme tous les ans, à la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, en organisant différentes manifestations. Cette année l'accent a été mis sur une campagne de communication destinée à promouvoir les dispositifs d'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE) à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités.

A cette occasion un Séminaire sera organisé en présence des vélocistes partenaires et des bénéficiaires **le lundi 16 septembre 2019, à partir de 14 heures 30 au Palais Lantivy à Ajaccio.**

Programme du séminaire :

14h00	Accueil/Café
14h30	Propos introductifs - Alexis MILANO, Directeur de l'AUE
14h45	Présentation du dispositif - Brice LECOEUVRE, Sophie RASPAIL, Chargés de Mission, AUE
15h00	Témoignages vélocistes - Intersport ; APPEbike ; Bike +
15h20	Témoignages particuliers - Anne-Catherine MENDEZ ; Pierre MORACCHINI ; Béatrice PUEYO
16h00	Témoignages professionnels - SARL Reflex Formation, Ajaccio ; Qualitair Corse, Corte
16h30	Echanges avec la Salle

Le développement du VAE comme mode de déplacement présente un potentiel de grande croissance. En effet, le taux d'équipement en Corse de 1,7 VAE pour 1 000 habitants est très inférieur aux moyennes françaises (un peu moins de 5), allemande et belge (respectivement 10 et 24).

Le dispositif d'aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique, mis en place par l'AUE, est effectif depuis septembre 2016. Il s'appuie actuellement sur un réseau de 22 professionnels partenaires répartis sur le territoire.

En Corse depuis 3 ans, ce sont plus de 1600 particuliers qui en ont bénéficié, ainsi que 57 entreprises :

- Cabinets : conseil, avocat, gestion de risque, formation, architecture, huissier, etc.
- Commerçants : magasin bricolage, cosmétique, concessionnaire de voiture, restauration, etc.
- Industrie : port, transport, agroalimentaire, immobilier, etc.
- Santé : infirmières, docteurs, pharmacie, optique, etc.
- Artisans : glacier, coiffeur, bâtiment, menuiserie, etc.
- Tourisme : hôtels, campings, résidences touristiques, chambre d'hôtes, etc.

Le **principal frein** à la pratique concerne le **manque d'aménagements cyclables** et donc le **sentiment d'insécurité routière**. Pour autant, les VAE sont très utilisés puisque 78 % des personnes interrogées déclarent les utiliser **plus de 2 fois par semaine**.

Les **motifs de déplacements** sont multiples :

1. **Loisir** (trajet pour accéder à un loisir) : c'est le type de déplacement sur lequel la population a le moins de contraintes (heure, lieu, ...) et donc pour lequel il est le plus simple de changer de mode ;
2. **Promenade** : ce n'était pas l'objectif de la prime, mais on peut comprendre que les bénéficiaires de l'aide soient ravis de se balader à vélo, surtout si c'est à la place d'une sortie en voiture ;
3. **Domicile-travail** : trajet contraint mais répété, c'était le cœur de cible de la prime, permettant des économies d'énergies importantes. En effet, les personnes ayant pu estimer la distance parcourue pendant leur semaine type ont affirmé réaliser **57 kilomètres** en moyenne en VAE !
4. **Achat** : plus de 30 % des bénéficiaires déclarent utiliser leur VAE pour faire leurs courses, ce qui est une très bonne chose pour les commerces de proximité et l'économie locale.

On trouve ensuite les motifs de **visite** (rendre visite à quelqu'un), **d'accès aux services**, mais aussi de **déplacements professionnels** et de **transport de personnes** (enfants).

Surtout, l'acquisition d'un VAE a amené :

- **28 %** des personnes interrogées à  **vendre ou à renoncer à l'achat d'un deux-roues motorisé ;**
- **49 %** des personnes interrogées à **acquérir un VAE**, d'ailleurs, plus d'un quart des bénéficiaires ayant répondu déclarent partager l'usage de leur VAE ;
- **70 %** des personnes interrogées **utilisent moins leur voiture ;**
- **49 %** des personnes interrogées et possédant un **deux-roues motorisé l'utilisent moins.**

L'objectif est que le vélo (qu'il soit assisté ou non) devienne **un mode de déplacement à part entière**, notamment en milieu urbain où deux tiers des déplacements font moins de 3 kms, grâce à sa vitesse, ses coûts réduits et sa facilité de stationnement (de par sa faible emprise au sol) et qu'il puisse se substituer progressivement à la voiture et aux deux roues thermiques. Plus largement, cette démarche vise à réduire les émissions de carbone, améliorer la qualité de l'air et rendre les zones urbaines plus agréables à vivre.